



COMMUNE DE SAINT-ZACHARIE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

COMPTE-RENDU DE SEANCE

PRESENTS :

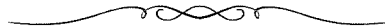
Mmes et MM. COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, SOMA Jacques, MARCHAND Charène, TABONE Paul, MERLO Raymond, PASSEREL Claude, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, DEGIOANNI Jean-Marie, CORNU Jérôme, NAUDIN Nathalie, MARTIN Gilles, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-LUONG Marlène, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, INNOCENTI Maxime, POZZI Monique, COSTA Daniel, FILLAT Éric.

ABSENTS REPRESENTES :

/

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. GEORGES Philippe, absent, non excusé.



DELIBERATION N° 1 : NOMBRE D'ADJOINTS

Après l'installation du Maire, selon l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % du nombre de Conseillers municipaux.

Dans les communes de plus de 5.000 habitants, le Conseil Municipal comportant 29 membres, le nombre maximum d'adjoints pouvant être nommés est de 8.

Le Conseil municipal adopte la délibération à la majorité (27 voix pour, 1 abstention : M. FILLAT Eric).

DELIBERATION N° 2 : DETERMINATION DU DELAI FIXE POUR DEPOSER UNE LISTE DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINT

Conformément à la circulaire NOR : INT/A/1405029C du Ministère de l'Intérieur en date du 13/03/2014, les listes de candidats aux fonctions d'adjoint sur proposition de M. le Maire sont déposées tout de suite et l'élection est réalisée immédiatement après le dépôt.

Le Conseil Municipal, décide de suivre la procédure explicitée ci-dessus et adopte la délibération à la majorité (27 voix pour, 1 abstention : M. FILLAT Eric).

